



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

23 décembre 2020

Coronavirus (COVID-19)

Prolongation des mesures de soutien en faveur des entreprises touchées par les fermetures imposées

Afin de soutenir les domaines d'activité fortement touchés par les restrictions mises en place, le Conseil d'Etat a décidé de prolonger le soutien aux entreprises étant soumises à une obligation de fermeture dès le 26 décembre. Celles-ci pourront bénéficier des mêmes conditions que lors des fermetures décidées le 4 novembre dernier.

A la suite de l'annonce de nouvelles mesures de restriction dès le 26 décembre à 22h00, le Conseil d'Etat a décidé de prolonger les mesures de soutien pour les entreprises impactées par une obligation de fermeture. Celles-ci pourront bénéficier des mêmes conditions que lors des fermetures décidées le 4 novembre dernier.

Les entreprises ayant déjà déposé une demande en lien avec les restrictions de l'automne et obtenu une indemnisation n'ont pas besoin de déposer une nouvelle demande.

Pour les établissements non impactés par les restrictions de l'automne ou n'ayant pas encore déposés leur demande, la plateforme pour le dépôt des dossiers sera réouverte dès le début janvier 2021. Le délai de remise des informations a été fixé au 22 janvier 2021.

Le Conseil d'Etat a pris des mesures pour soutenir les acteurs économiques directement concernés, il attend maintenant de la Confédération qu'elle participe de manière plus importante à l'indemnisation de ces secteurs.

Les renseignements concernant les mesures de soutien sont disponibles sur le site internet du SETI (<https://www.vs.ch/web/seti>).

